

Valérie BAZIN-MALGRAS

Députée de l'Aube

Paris, le 26 mars 2018

Monsieur,

Comme vous avez pu le constater lors de mon interview par Ruth Elkrief sur BFM TV le 7 mars dernier, je ne suis pas d'accord avec la mesure portant réduction de la vitesse maximale de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central.

En effet, cette mesure viendrait fortement impacter les territoires ruraux et les déplacements que nos concitoyens doivent effectuer pour se rendre à leur travail, sans qu'aucune autre solution de transport alternative ne puisse être envisagée, contrairement aux zones urbaines largement desservies.

De plus, les expérimentations menées pendant deux ans (2015-2017) ne démontrent aucunement l'efficacité de cette mesure en terme d'accidentologie. On estime par ailleurs, qu'au niveau national, le coût du changement des 22 000 panneaux s'élève à 10 millions d'euros.

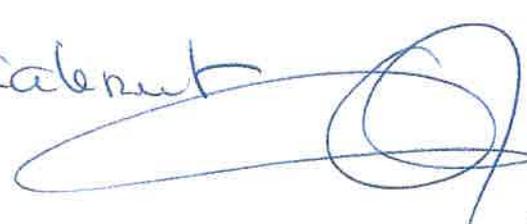
Enfin, on remarque que la plupart des pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Grèce...) ont mis en place des limitations de vitesse à 90 km/h voire 100 km/h, le Danemark expérimentant même un relèvement de 80 à 90 km/h !

En tant que membre du groupe de travail sur les limitations de vitesse sur les routes secondaires, vous pouvez compter sur ma détermination pour m'opposer à cette mesure.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Valérie Bazin-Malgras

Très cordialement



Assemblée Nationale
126, Rue de l'Université
75 355 Paris 07 SP
Tél : 01 40 63 72 84

Permanence
4, Place du Maréchal Foch
10 000 Troyes
Tél : 03 25 41 86 87

valerie.bazin-malgras@assemblee-nationale.fr